

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, quinze septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. Bruno DUGUEY, Maire.

Etaient présents : ANDRE Jacques, AUBRIS Isabelle, CHARTIER Didier, DESBOIS Yohann, DEVAUX Médéric, DUGARD Michel, DUGUEY Bruno, DUGUEY Céline, GALLARD Cyrille, HOSTE Éric, LE SECQ Jérôme, VAN LAEYS Amandine

Etaient absents excusés : BISSON Dominique, DELARUE Charlotte (a donné pouvoir à Isabelle AUBRIS), GRANDCOLLOT Thomas (a donné pouvoir à Bruno DUGUEY)

Formant la totalité du conseil municipal

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents (présents+votants) : 14

Date de convocation : 08 septembre 2020

Date d'affichage : 08 septembre 2020

Ordre du jour :

-approbation du compte rendu du 10 juillet 2020

*Intervention d'un collectif d'agriculteur SECOPA

*Présentation du projet ENIR

*Compte rendu de la commission communication

*Compte rendu de la commission patrimoine

*Délibération : Demande de l'APCR pour les réserves incendie

*Délibération : dématérialisation des documents envoyés à la préfecture

*Délibération : paiement des heures complémentaires et supplémentaires

*questions diverses

Madame Amandine VAN LAËYS est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, Le compte rendu du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

1. INTERVENTION D'UN COLLECTIF D'AGRICULTEURS SECOPA :

Le collectif éleveurs-céréaliers SECOPA présente un projet de séchoir à fourrages collectif qui devrait se construire d'ici deux ans sur la commune d'Olendon.

2. PRESENTATION DU PROJET ENIR (Ecole Numérique Innovante et Ruralité)

Lors de la réunion du conseil municipal du 09 juin 2020, ce dernier avait souhaité répondre à cet appel à projet pour une dépense de 4000 euros subventionnée par l'Etat à hauteur de 50 %.

Pour rappel, les communes de moins de 3 500 habitants peuvent répondre à l'appel à projets proposé par l'Etat, au titre des investissements d'avenir ; Cet appel à projet est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.

La subvention de l'Etat couvre 50 % de la dépense engagée pour chaque école et doit être de 4 000 à 14 000 €.

Le dossier déposé par l'école primaire d'Epaney sera finalement pour un montant de 7 100 euros avec : l'achat de 2 ordinateurs portables et de 2 visualisateurs de documents pour 16 00 euros, de 8 tablettes Apple (l'école en possédant déjà 6 datant de 2015) pour 4 500 euros, la mise en service du matériel et l'accompagnement apple school manager pour 500 euros, la mise en place d'un Espace Numérique de Travail (ENT) avec un abonnement pour 3 ans de 500 euros.

Le conseil municipal accepte le projet déposé par l'école d'Epaney pour un montant de 7 100 euros

3. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION DU 08 SEPTEMBRE 2020

Rédaction d'articles :

-travaux salle de réunion de la mairie: Fait

-rentrées scolaire et associative, A faire

-travaux de la cuisine salle des fêtes, A revoir

-travaux d'installation de la fibre optique, A faire

-Atelier couture, Fait

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mise à jour du site internet

De nouvelles photos pour renouveler celles du site seront à faire lorsque la luminosité sera bonne. Mairie, église, écoles, prises de vues,....

Mises à jour des pages

- Travaux et projets : À faire après la réunion de conseil du 15 sept
- Commissions et délégués: demander à karine la mise à jour
- Les associations : fait
- Entreprise/ artisan : fait
- Règlement cantine, règlement garderie, règlement transport : fait
- Association de parents d'élèves : A revoir

Bulletin municipal

Jacques s'occupe de l'organisation pour un bulletin terminé en janvier

Plan de la commune

Présentation du travail d'Amandine. Amandine et Jérôme continuent la cartographie. Objectif : finir la carte en début d'année prochaine pour éditer une grande carte communale

Page Facebook et son contenu

Amandine, Charlotte et Isabelle proposent la création d'une page Facebook. (dans 3 semaines)

Lettre type d'information et collecte des adresses mails

Module newsletter du site internet: En projet pour octobre, présentation du projet par Cyrille

4. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PATRIMOINE

La journée du patrimoine devait être organisée sur le thème de « nettoyons la nature » en partenariat avec les magasins Leclerc. L'inscription de la commune d'Epaney n'ayant pu se faire, il n'y aura pas de journée du patrimoine sur la commune d'Epaney

5. DEMANDE DE L'AIDE AUX PETITES COMMUNES RURALES (APCR) : INSTALLATION D'UNE RÉSERVE INCENDIE RUE LE HAUT DE LA RUE ET RUE DE LA QUEUE DE RENARD/LA SENTE ST MARTIN : DELIBERATION N°2020-18

Monsieur le Maire d'EPANEY rappelle que la commune doit se mettre aux normes face à la sécurité extérieure contre l'incendie. C'est pourquoi, le service prévision des risques du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Calvados en partenariat avec la SAUR, a établi un diagnostic relatif à la défense extérieure contre l'incendie. Plusieurs systèmes doivent être mis en place dont deux citernes : une citerne enterrée de 60 m³ rue le Haut de la rue et une citerne enterrée de 60 m³ à la sente ST Martin/rue de la queue de Renard. Dans cette perspective, des devis ont été demandés auprès d'entreprises. Il apparaît que la dépense globale à prévoir s'élève à 52 088.86 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **approuve** la nécessité d'installer deux citernes dont une citerne enterrée de 60 m³ rue le Haut de la rue et une citerne enterrée de 60 m³ à la sente ST Martin/rue de la queue de Renard

-**Sollicite** la conclusion d'un contrat de 2 ans auprès du Conseil départemental, portant sur la période 2020-2021 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet ci-dessus.

-**Décide** de financer cet investissement au moyen de crédits provenant de fonds libres (budget 2020)

-**Charge** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à cette opération ;

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

6. MISE EN ŒUVRE DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ : DELIBERATION N°2020-19

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1,

Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,

Considérant que la commune d'Epaney souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Après discussion, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité,

- De s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de confiance »
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Calvados,

7. PAIEMENT DES HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES : DELIBERATION N° 2020-20

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 82-624 du 20 juillet 1982 fixant les modalités d'application pour les fonctionnaires de l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel ;

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;

Monsieur le maire précise qu'une délibération spécifique autorisant le paiement des heures complémentaires et supplémentaires pour l'ensemble des agents stagiaires, titulaires et non titulaires doit être prise.

-Considérant que le personnel peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires dans la limite de la durée légale de travail à la demande de l'autorité territoriale pour assurer la continuité du service public

-Considérant que les heures supplémentaires sont rémunérées selon l'indice détenu par l'agent et conformément au mode de calcul définis par le décret du 2002-60 du 14 janvier 2002 et que les heures complémentaires sont rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des heures complémentaires et supplémentaires effectuées à la demande de l'autorité territoriale par le personnel stagiaire, titulaire et non-titulaire de la collectivité dans la limite réglementaire d'un volume qui n'excède pas 25 heures supplémentaires par mois pour les agents à temps complet et qui n'excède pas 35 heures par semaine pour les agents à temps non complet.

Pour ces derniers, s'ils effectuent des heures au-delà de la durée légale du travail, celles-ci seront considérées comme des heures supplémentaires ouvrant droit à l'indemnisation spécifique prévue par le décret du 14 janvier 2002

8. QUESTIONS DIVERSES

- 8.1 Mr le maire lie le mail envoyé par Mme Louvriot qui loue la classe mobile pour ses cours de théâtre. Elle demande un « geste » pour l'utilisation de la classe mobile du 16 et 17 juillet, la crise sanitaire actuelle ayant fortement impacté sa trésorerie. Compte tenu de la crise sanitaire actuelle qui a fragilisé l'économie de nombreuses entreprises et entrepreneurs, le conseil municipal accepte de ne pas facturer ces deux jours d'utilisation de la classe mobile
- 8.2 Mr le maire fait part des lettres de remerciement de la ligue contre le cancer, la bibliothèque « au plaisir de lire » et le comité Juno pour les subventions qui leur ont été attribuées par la commune
- 8.3 Mr le maire fait part du courrier de Mme Yolande Poinçot concernant les problèmes d'inondations de sa cours lors de fortes précipitations. La commission travaux abordera le sujet lors de sa prochaine réunion.
- 8.4 Mr le maire informe le conseil municipal que le nouveau président du SIVOM DES 4 VENTS est MR Romuald RYCKEBOSCH, conseiller municipal de la commune de Perrières et MR Cyrille GALLARD est le vice-président
- 8.5 Un élu demande à ce que l'élagage de certaines propriétés soit effectué. La commission des chemins abordera le sujet lors de sa prochaine réunion
- 8.6 Mr le maire informe le conseil municipal que les avis de curage de la rivière la Souterraine ont été envoyés aux propriétaires concernés
- 8.7 Un élu demande à ce que le toit de l'abri de bus de Fontaine soit refait. Le sujet sera abordé lors de la prochaine réunion de la commission travaux

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h30

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SIGNATURES Réunion du Conseil Municipal Du 15 septembre 2020

Délibérations : N°2020-18, N° 2020-19, N ° 2020-20

Le Maire: Bruno DUGUEY	
ANDRE Jacques	
AUBRIS Isabelle	
BISSON Dominique	
CHARTIER Didier	
DELARUE Charlotte	
DESBOIS Yohann	
DEVAUX Médéric	
DUGARD Michel	
DUGUEY Céline	
GALLARD Cyrille	
GRANDCOLLOT Thomas	
HOSTE Éric	
LE SECQ Jérôme	
VAN LAEYS Amandine	